



Pātoko mataèinaa no te uià E auii hou no oioi ake nei

Service public de l'électricité, une nouvelle énergie pour demain.



Édito

Le mot des Hakaiki

Nous le savons tous, l'électricité est aujourd'hui essentielle à notre vie quotidienne et à nos activités. Aux Marquises, plus de 11 000 Mwh sont produits chaque année et alimentent environ 3300 foyers et entreprises. Chacune de nos communes est responsable du service public de l'électricité et nous avons jusqu'ici agité de façon indépendante pour définir le mode de gestion qui nous convenait le mieux.

L'année 2021 marquera une nouvelle étape dans la gestion de ce service pour 5 de nos communes : Fatu Hiva, Tahuata, Ua Pou, Nuku Hiva et Hiva Oa. 5 communes qui se sont unies pour réfléchir ensemble à l'énergie de demain et qui affichent une même volonté : celle de garantir un accès à l'électricité pour tous avec une tarification adaptée et une énergie plus respectueuse de l'environnement.

Joelle Frebault
Maire de Hiva Oa

Benoît Kautai
Maire de Nuku Hiva
& président du
CODIM

Joseph Kaiha
Maire de Ua Pou

Henri Tuieinui
Maire de Fatu Hiva

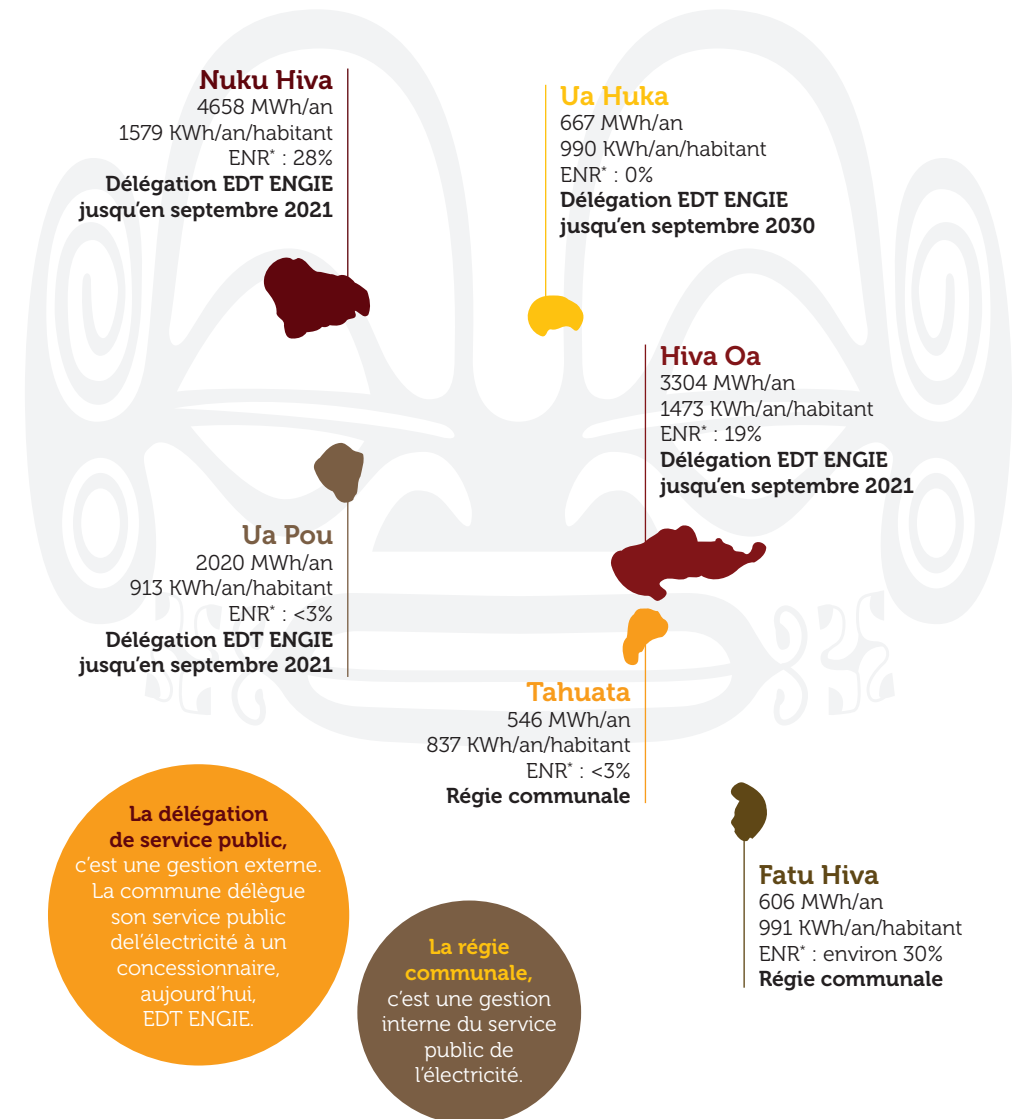
Félix Barsinas
Maire de Tahuata

Te aahitina i te hana o te uià i te fenua enata

Ua ite tātou paotū, mea taetae nui te uià i te ava nei no to tātou pohoētina me ta tātou tau hana paotū te ā i te fenua Enata, nui atu i te 11 000 Mwh (2 mano Mwh) nuitina uià e haahanatia nei paotū te èhua, e haaheetia nei ma òto o te tau 3 300 pohoētina huaafaè me te tau pūhana. Na to tātou tau faëmataëinaa tikitahi e hapai nei i te amona o te hanauia mataëinaa, i te ava nei ua hana anaiho tātou vāana i te hakatu tūtahi no te hakaite i te hakatu apuutia meitài aè ia haahanata.

Tēnei èhua 2021 e iò i te huikē te apuutia i te hakatu hanatia no nā faëmataëinaa e 5 : Fatu Iva, Tahuata, Ua Pou, Nuku Hiva me Hiva Oa i kātahi no te kaituto i te auui uià no oiò aè nei me te hakaite i to ātou hīa hakatahi : ia āvatahi paotū i te uià me te haahei i te moni e utu, me te haahanatina i te auui uià e pakaihi i te aoatakuā. Vaièi nui.

La production d'électricité dans nos îles



Source EDT Engie ou communes - Données 2019
*ENR : Proportion d'énergies renouvelables (solaire, hydroélectrique...)



Et pour demain, quelle énergie ?

Le choix d'une gestion externalisée :
La Délégation de Service Public.

La fin du contrat de délégation fixée en septembre 2021 pour les îles de Ua Pou, Nuku Hiva et Hiva Oa, nous a amené à nous interroger sur le mode de gestion le plus adapté pour notre service public de l'électricité.

Rejoints par Tahuata et Fatu Hiva, nous avons ainsi mené, dès 2020, un audit technique, juridique et financier ainsi qu'un schéma directeur des énergies des îles Marquises. Cette réflexion, nous a amené à opter pour la poursuite ou le passage en Délégation de Service Public de l'électricité.



Fatu Hiva / Tahuata



Régie municipale

Jusqu'au 30 septembre 2021



Délégation de Service Public

A partir du 1^{er} octobre 2021

(Procédure de sélection du délégataire en cours)

Ua Pou / Nuku Hiva / Hiva Oa



Délégation Service Public avec EDT ENGIE

Jusqu'au 30 septembre 2021



Délégation de Service Public avec un nouveau contrat ou un nouveau concessionnaire

A partir du 1^{er} octobre 2021

(Procédure de sélection du délégataire en cours)

Pourquoi avoir choisi ce mode de gestion ?

La Délégation de Service Public est un contrat par lequel une collectivité peut confier la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé.

Il s'agit d'un mode de gestion plus sûr pour nos communes puisqu'il nous permet de nous appuyer sur une entreprise spécialisée et impliquée, sans prendre de risque financier, technique, clientèle ou pénal.

Le délégataire est ainsi responsable de l'exécution de la convention, ici, la production et la distribution de l'électricité sur nos îles. En échange de ce service rendu, le concessionnaire perçoit une rémunération des usagers, composée de la prime d'abonnement et d'un prix au kWh consommé.



Et pour demain, quelle énergie ?

Quels enjeux ?

Pour nous tous, les perspectives offertes par l'engagement de ces nouveaux contrats sont multiples :

- **L'accès à l'électricité au plus grand nombre même dans les zones isolées**
- **L'assurance d'une meilleure qualité de service**
 - Réduction des temps de coupure
 - Puissance électrique adaptée
 - Meilleure relations clientèle (mise à disposition d'outils d'information, d'outils de gestion, accompagnement dans la maîtrise de vos dépenses d'énergie...)

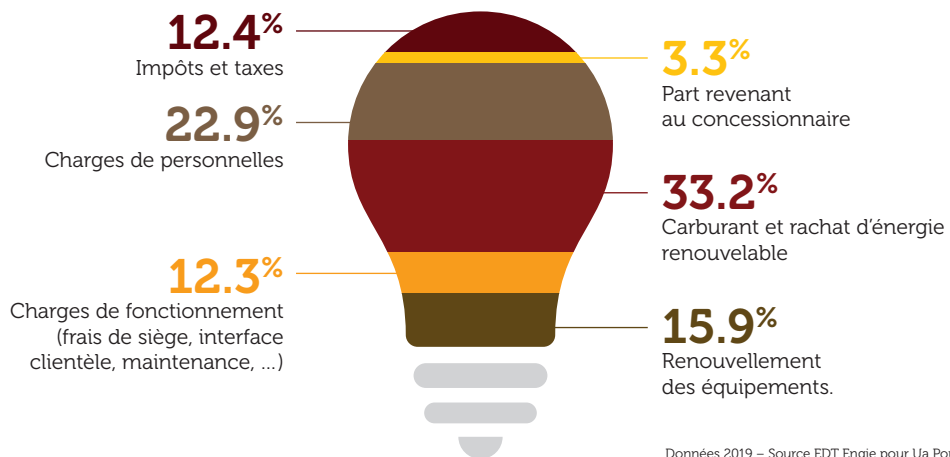
- **Une énergie plus respectueuse de l'environnement**

Aujourd'hui, environ 20% de l'électricité distribuée aux îles Marquises provient d'énergies renouvelables comme le solaire, l'éolien ou l'hydroélectricité. Notre objectif est d'augmenter la part de ces énergies renouvelables dans notre mix énergétique pour limiter notre dépendance aux énergies fossiles.

- **Une tarification adaptée à la qualité du service**

L'électricité que vous utilisez doit d'abord être produite, puis acheminée jusqu'à vos habitations. C'est ce service qui vous sera facturé en fonction de votre consommation.

Décomposition du prix de l'énergie, que payez-vous ?



Comment ça va se passer ?

L'appel d'offre lancé début 2021 permettra de déterminer le meilleur concessionnaire pour les 10 à 20 prochaines années.

Un processus qui suivra différentes étapes, selon la réglementation en vigueur :

Appel à candidature

Janvier / Février 2021



Analyse des candidatures

Février / Mars 2021



Appel d'offres restreint

Mars à Juin 2021



Analyse des offres

Juin / Juillet 2021



Négociations possibles

Juillet / Août 2021



Phase de préparation

Août / Septembre 2021



Démarrage de la gestion du service

1^{er} octobre 2021



**N'hésitez pas à prendre contact avec votre commune
pour en savoir plus et poser vos questions.**

Tahuata

solange.mote@commune-tahuata.pf ou 40 929 220

Fatu Hiva

mairiefatuiva@yahoo.fr ou 40 928 238

Ua Pou

courrier@commune-uapou.pf ou 40 915 105

Nuku Hiva

courrier@communedenukuhiva.pf ou 40 910 360

Hiva Oa

commune@commune-hivaoa.pf ou 40 927 332



Vous pouvez également consulter le site de la CODIM www.codim.pf

